



**PROJET : APPUI A LA REGLEMENTATION, LA FACILITATION, LA
SECURISATION ET LA DURABILITE DU TRANSPORT FLUVIAL
DANS LA ZONE CICOS**

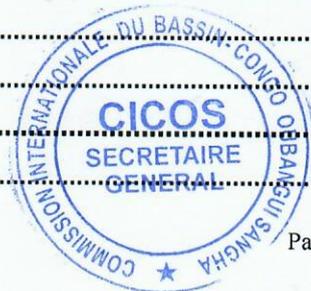
TERMES DE REFERENCE

**Recrutement d'un Consultant international chargé
d'appuyer la CICOS dans la réalisation de l'étude de
faisabilité et la construction des baleinières pilotes
dans les Etats membres de la CICOS**



Table des matières

1. INFORMATIONS GENERALES.....	4
1.1. Pays partenaire	4
1.2. Pouvoir adjudicateur.....	4
1.3. Informations utiles concernant le pays.....	4
1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné.....	4
2. OBJECTIF, FINALITE ET RESULTATS ESCOMPTES	5
2.1. Objectif général de la prestation	5
2.2. Finalité	6
2.3. Résultats à atteindre par le contractant	6
3. HYPOTHÈSES ET RISQUES.....	6
3.1. Hypothèses sous-tendant le projet	6
3.2. Risques.....	6
4. CHAMP D'ACTION.....	6
4.1. Généralités	6
4.1.1. Description de la mission	6
4.1.2. Zone géographique à couvrir.....	7
4.1.3. Groupes cibles.....	7
4.2. Activités spécifiques	7
4.2.1. Depuis le bureau :	8
4.2.2. Mission au Secrétariat Général de la CICOS en RDC :	8
4.2.3. Missions dans les deux Etats membres concernés :	8
4.3. Gestion du Projet.....	10
4.3.1. Organe responsable	10
4.3.2. Structure de gestion.....	10
5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER	10
5.1. Lieu(x) d'exécution	10
5.2. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches	11
6. EXIGENCES.....	11
6.1. Profil du Consultant	11
6.2. Bureaux.....	12
6.3. Moyens à mettre à disposition par le contractant.....	12
7. RAPPORTS/LIVRABLES.....	13
7.1. Exigences en matière de rapports	13
7.2. Présentation et approbation des rapports	13
8. SUIVI ET EVALUATION	14
8.1. Définition d'indicateurs	14



8.2. Exigences particulières..... 14

9. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE SOUMISSION..... 15

10. LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES 15



Handwritten signature or initials in blue ink.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Pays partenaire

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une Institution sous régionale regroupant 6 Etats membres : République d'Angola, République Centrafricaine, République du Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Gabonaise.

1.2. Pouvoir adjudicateur

Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS).

1.3. Informations utiles concernant le pays

Conscients des enjeux du développement dans le bassin du Congo, les Chefs d'Etat de la République du Cameroun (CMR), de la République Centrafricaine (RCA), de la République du Congo (RC) et de la République Démocratique du Congo (RDC) ont signé en 1999, l'Accord Instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS).

Cet Accord donne à la CICOS le mandat d'assurer la promotion de la navigation intérieure en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de navigabilité du réseau fluvial et la réalisation de l'intégration physique et socio-économique de l'Afrique centrale à travers une exploitation équitable et concertée des voies d'eau transfrontalières. Ce mandat a été élargi à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) avec son Additif signé le 22 février 2007.

1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné

Le transport par voies d'eaux intérieures dans le bassin du Congo connaît de nombreux accidents dus entre autres, à l'exploitation des menues embarcations en bois communément appelées baleinières, qui sont construites sans respect des normes de construction. Malgré les insuffisances constatées, ce type d'unité fluviale offre des avantages certains liés au faible coût de construction, la disponibilité du matériel de construction dans l'espace du bassin, sa capacité d'exploitation même avec un faible tirant d'eau et à des dimensions réduites. De plus, les baleinières sont fortement utilisées par les exploitants et les populations riveraines parce qu'elles répondent aux besoins de déplacements dans les zones difficiles d'accès par les bateaux de grands gabarits.



En vue de trouver des solutions idoines pour la construction des baleinières, la CICOS, dans sa mission visant à promouvoir et soutenir les projets de développement des activités d'utilisation et de mise en valeur des voies navigables du bassin, s'est penchée sur la fiabilité de l'outil de transport que constituent les menues embarcations en bois.

Ainsi, en 2012, le Secrétariat Général de la CICOS a élaboré un mémento fixant les normes de construction, de réparation et d'entretien des unités fluviales en bois, adopté le 10 septembre 2012 par Décision n°01/CICOS-CM.10 du Comité des Ministres de la CICOS.

En 2014, un règlement commun pour la construction, l'équipement et la maintenance des bateaux de navigation intérieure a été élaboré par la CICOS avec l'appui technique du bureau Veritas et adopté le 21 novembre 2014 par Décision n°01/CICOS-CMEX.04 du Comité des Ministres de la CICOS.

En outre, l'Analyse Diagnostique du transport par voies d'eau intérieures adoptée en 2016 a confirmé l'exploitation des baleinières non construites selon les normes de construction en la matière, avec pour conséquence les pertes en vies humaines, les pertes de cargaisons et les pertes d'outils de travail qui constituent un frein au développement de l'économie nationale et régionale.

La mise en application des instruments normatifs cités ci-dessus a conduit la CICOS à inscrire dans son Plan d'Action Stratégique pour la Promotion de la Navigation Intérieure 2016-2020 comme mesure prioritaire, la construction des baleinières pilotes dans chaque Etat membre.

Afin de contribuer à la sécurisation du transport par voies d'eau intérieures, le Secrétariat Général de la CICOS compte poursuivre le projet de construction des baleinières pilotes dans les états membres.

Cette action entre dans le cadre de l'activité 5 intitulée « **Construction de modèle de baleinières conforme aux normes en RCA et RC** » du Projet « **Appui à la Réglementation, la Facilitation, la Sécurisation et la Durabilité du transport fluvial dans la zone CICOS** » (PARFSED) financé par l'Union Européenne dans le cadre du 11^{ème} FED.

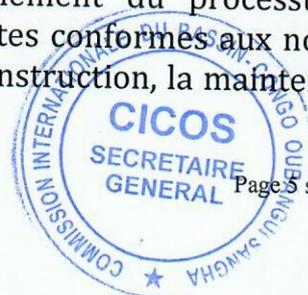
2. OBJECTIF, FINALITE ET RESULTATS ESCOMPTES

2.1. Objectif général de la prestation

L'objectif général de la prestation vise l'accompagnement du processus de conception et de construction des deux baleinières pilotes conformes aux normes définies dans le cadre du règlement commun pour la construction, la maintenance et l'équipement des bateaux de navigation de la CICOS.

Août 2020

TdRs Baleinière Consult 06-09-2021 amendé 15 09 2021.docx



2.2. Finalité

Le présent marché poursuit les finalités suivantes :

- proposer un modèle de baleinière construite selon les normes en matière en vue d'en faire une promotion dans les pays membres de la CICOS ;
- prévenir les incidents et accidents dans les voies d'eau intérieures ;
- améliorer la sécurité de la navigation fluviale et la fluidité du trafic.

2.3. Résultats à atteindre par le contractant

- les artisans constructeurs sont formés ;
- les APS/APD sont élaborés ;
- les modalités de mise en œuvre des baleinières construites sont élaborées.

3. HYPOTHÈSES ET RISQUES

3.1. Hypothèses sous-tendant le projet

La liste ci-dessous présente de manière non exhaustive, un ensemble d'hypothèses qui sous-tendent cette activité :

- environnement politique et sociale stable ;
- bonne coopération et synergie entre les Etats membres de la CICOS pour faciliter l'exécution des différentes tâches de l'activité ;
- synergie entre la CICOS et les bénéficiaires ;
- implication des autorités nationales concernées par l'activité.

3.2. Risques

- absence d'accord sur le principe de la propriété de la baleinière pilote ;
- non adoption de la bonne pratique en matière, malgré la disponibilité des modèles ;
- faible adhésion des parties prenantes à l'activité.

4. CHAMP D'ACTION

4.1. Généralités

4.1.1. Description de la mission

La mission du Consultant est d'appuyer la CICOS dans le processus de construction des baleinières pilotes. Il s'agit :

- d'assurer la formation des artisans constructeurs des baleinières dans les Etats membres ;

- d'élaborer les APS/APD ainsi que de contribuer à l'élaboration des modalités de mise en œuvre avec l'expert CICOS et de les faire valider par les Etats membres ;
- d'élaborer les TdRs pour l'acquisition des matériels/équipements des baleinières pilotes ;
- d'élaborer les TdRs pour le recrutement des prestataires impliqués dans la construction des baleinières ;
- de participer au recrutement des artisans constructeurs nationaux en RC et en RCA ;
- de superviser les travaux de construction des baleinières pilotes, conformément aux normes de construction en la matière ;
- de participer aux différentes consultations nationales et régionales dans le cadre de l'activité.

4.1.2. Zone géographique à couvrir

Les pays membres de la CICOS ci-après :

- République Centrafricaine ;
- République du Congo.

4.1.3. Groupes cibles

Les acteurs ciblés sont :

- le Ministère en charge de la navigation intérieure ;
- l'Administration en charge des voies d'eau navigables au niveau national ;
- les constructeurs artisans et les exploitants des baleinières ;
- les armateurs publics et privées ;
- les Administrations (en charge des voies navigables au niveau national), les
- les autorités et gestionnaires portuaires ;
- les Universités et Institutions de recherches ;
- les institutions financières (assureurs, banques ...) ;
- les exploitants et usagers de la voie d'eau (transporteurs, commerçants, chargeurs, pêcheurs, touristes...) ;
- l'organisation des aconiers ;
- les décideurs politiques.

4.2. Activités spécifiques

Les principales activités à réaliser par le Consultant sont listées ci-dessous. L'ensemble devra être mené en étroite collaboration avec le Secrétariat Général de la CICOS.



TV

Elles sont :

4.2.1. Depuis le bureau :

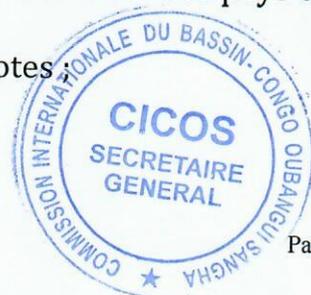
- revue documentaire sur la thématique et synthèse (concept méthodologique, rapport de mission préparatoire, rapport atelier lancement, rapport validation APS, concept de construction, état de besoin fournitures et services...);
- préparation de la mission circulaire de collecte de données relative à la construction des deux baleinières dans les deux Etats membres avec l'appui de la CICOS ;
- élaboration de la méthodologie de travail ;
- élaboration des programmes de formation ;
- élaboration du rapport des formations ;
- élaboration des projets APS/APD ;
- inclusion des résultats des enquêtes nationales dans les projets des APS/APD;
- élaboration des modalités de mise en œuvre ;
- préparation des ateliers nationaux d'amendements et de validation des APS/APD avec l'appui de la CICOS, ainsi que des renforcements des capacités des administrations et des artisans constructeurs des baleinières des deux Etats ;
- constitution des dossiers validés des APS/APD.

4.2.2. Mission au Secrétariat Général de la CICOS en RDC :

- échanges in situ avec le Secrétaire Générale de la CICOS et l'Expert de la CICOS en charge de la thématique (mission préparatoire) ;
- présentation des documents aux Experts de la CICOS (APS/APD, programme de formation et modalité de mise en œuvre) pour amendements et validation en interne ;
- consolidation des documents.

4.2.3. Missions dans les deux Etats membres concernés :

- échange avec les parties prenantes et collectes des données, recueils des informations in situ ;
- tenus des ateliers nationaux d'examen, d'amendement et de validation des APS/APD ainsi que le programme des formations ;
- renforcement des capacités des Administrations en charge de la navigation par voies d'eau intérieures et des artisans constructeurs des pays concernés par l'activité ;
- appui à la construction de deux baleinières pilotes ;
- rédaction des rapports.



Handwritten signature or initials in blue ink.

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes tâches du Consultant, les résultats attendus par tâche, les lieux d'exécution ainsi que les modalités et le calendrier prévu pour la réalisation de ces tâches.

Tableau : Tâches et résultats attendus du Consultant

N°	Tâches	Résultats attendus	Lieu	Nbre jours ouvrables	Modalités
1.	Revue documentaire et échanges préalables	Bonne compréhension des attentes	Au bureau	1	Collecte des données par mail, téléphone
2.	Mission préparatoire en RDC (SG/CICOS)	- Le plan de travail est validé - Les données sont collectées au SG/CICOS	Kinshasa (RDC)	1	- Echanges avec le SG/CICOS
3.	Mission en RCA et en RC	- Les données sont collectées - Les concertations sont tenues	Bangui (RCA) Brazzaville (RC)	1 1	- Echanges avec les parties prenantes - Recueil d'informations sur place
4.	Elaboration des projets APS/APD, des modalités de mise en œuvre et du programme de formation	- Les projets APS/APD, les modalités de mise en œuvre sont élaborés incluant toutes les données collectées - Le projet du programme de formation est élaboré	Au bureau	6	Se servir des données collectées
5.	Mission à la CICOS pour examen et amendements des APS/APD et programme de formation	- Les APS/APD et programme de formation sont amendés par les Experts de la CICOS	RDC (SG/CICOS)	1	- Examen et amendement des APS/APD et programme de formation en interne à la CICOS - Consolidation des documents
6.	Participation à l'atelier national de validation de l'APD et programme des formations	- Le projet de l'APD est validé - Le programme des formations est validé	R. Congo	2	- Constitution du dossier APD - Elaboration des modules de formation



Handwritten signature or initials in blue ink.

7.	Participation à l'atelier national de validation de l'APS/APD et programme des formations	- Le projet APS/APD est validé - Le programme des formations est validé	Bangui (RCA)	3	- Constitution des Dossiers APS/APD - Elaboration des modules de formation
8.	Participation au renforcement des capacités in situ des Administrations en charge de la navigation et des artisans constructeurs des baleinières	L'Administration en charge de la navigation et les artisans constructeurs des baleinières sont formés	Dans chaque pays concerné RCA RC	2 2	Formation in situ les acteurs
9.	Appui à la construction des baleinières pilotes dans les 2 Etats bénéficiaires	Les baleinières sont construites selon les normes en RC en année 1	Brazzaville	20	Construction des baleinières
Nombre de jours Total				40	

4.3. Gestion du Projet

4.3.1. Organe responsable

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), est chargée de gérer administrativement cette activité. Le volet technique de cette activité sera réalisé par la Direction de l'Exploitation, des Infrastructures et des voies Navigables (DEIVN).

4.3.2. Structure de gestion

- Secrétaire Général de la CICOS ;
- Unité de Coordination du Projet ;
- Comité de Pilotage ;
- COFED.

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

5.1. Lieu(x) d'exécution

La base opérationnelle de cette activité est le Secrétariat Général de la CICOS à Kinshasa/RDC.



5.2. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches

La date de commencement prévue est fixée au **30 novembre 2021**, et la période de mise en œuvre du marché sera de **40 jours ouvrables**.

Tableau : Calendrier de la prestation

Activité	Tâches	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
Construction des baleinières pilotes	Revue documentaire et échanges préalables	■							
	Mission de collecte des données à la CICOS, en RC et RCA	■	■						
	Élaboration des projets APS/APD, des modalités de mise en œuvre et du programme de formation des artisans constructeurs			■	■				
	Mission à la CICOS pour examen amendements et validation en interne des 2 documents				■				
	Ateliers nationaux de validation des APS/APD et programme de formation					■			
	Renforcement des capacités des Administrations et artisans constructeurs						■	■	■
	Appui à la construction de 2 baleinières pilotes dans 2 Etats bénéficiaires							■	■

S = Semaine

6. EXIGENCES

6.1. Profil du Consultant

Le Consultant international doit être un expert spécialisé dans la conception et la construction des bateaux en bois ou activité similaire ayant des compétences et qualifications requises.

Il doit avoir les formations, compétences et expériences minimum suivantes :

- être titulaire d'un bac+5 en ingénierie navale/architecture navale/construction navale ou charpentier de marine ;
- avoir une expérience professionnelle, d'au moins 5 ans, au sein d'une structure technique reconnue en matière de construction des bateaux en bois;
- avoir une expérience des processus de consultations nationales dans les bassins transfrontaliers, notamment en Afrique ;
- avoir une capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction en français ;
- avoir une bonne capacité pour travailler en équipe et sous pression ;
- avoir une bonne connaissance du bassin du Congo ou tout autre bassin est un atout.

6.2. Bureaux

Le Secrétariat Général de la CICOS mettra un bureau à la disposition du Consultant dans son siège lors de son séjour à Kinshasa dans le cadre de cette activité.

6.3. Moyens à mettre à disposition par le contractant

Une liste de la documentation en lien avec la thématique existante au Secrétariat Général de la CICOS sera mise à la disposition du Consultant. Il s'agit entre autres de :

- l'Analyse Diagnostique du transport par voies d'eau intérieures réalisée en 2016 ;
- le concept méthodologique pour la construction d'une baleinière modèle ;
- le cadre logique du projet et tous les rapports d'imprégnation, préparatoire et de validation du concept.

Le financement de cette activité est assuré par le contrat de subvention N°FED/2021/422-918.

Le paiement de la prestation se fera suivant le découpage suivant :

Tableau : Echéances de paiement de la prestation

N°	Livrable	Période de paiement	% de paiement
1.	- Rapport comportant les données et les informations collectées au cours des concertations nationales	A la fin des concertations nationales (après dépôt et approbation du rapport)	20 % du montant de contrat, soit 8 jours ouvrables de prestations.
2.	- DRAFTS des APS/APD, des modalités de mise en œuvre et du programme de formation.	-	-
3.	- Version enrichies des APS/APD, des modalités de mise en œuvre et du programme de formation accompagnés des annexes avec incorporation des amendements issus des ateliers nationaux - Rapports comportant les recommandations issues des ateliers nationaux	Après dépôt et adoption des APS/APD validés pendant les ateliers nationaux d'amendement des documents	20% du montant de contrat, soit 8 jours ouvrables de prestations.
4.	- Rapport des formations organisées au profit des Administrations en charge de la navigation et des artisans constructeurs des baleinières dans les deux pays concernés ; - Rapport de construction des baleinières pilotes en RCA et en RC ; - Rapport final de la prestation.	Après dépôt et approbation des trois (03) rapports attendus.	60% du montant de contrat, soit 20 jours ouvrables de prestations.

7. RAPPORTS/LIVRABLES

7.1. Exigences en matière de rapports

Le contractant soumettra les rapports ci-après en français sous la forme d'un exemplaire original et de 10 copies.

- **Rapport initial** (maximum 12 pages) à fournir tout autre délai raisonnable conformément au contrat de prestation après le début de la mise en œuvre du marché. Le contractant doit indiquer dans le rapport, par exemple, les premières constatations, l'avancement de la collecte des données, ainsi que les difficultés rencontrées et/ou prévues, outre le programme de travail et les voyages du personnel. Le contractant est invité à poursuivre son travail, à moins que le pouvoir adjudicateur n'envoie des observations concernant le rapport initial.
- **Projet de rapport final** maximum 20 pages (texte principal, Rapports d'étude et annexes exclues). Ce projet de rapport sera soumis au plus tard une semaine avant la fin de la période de mise en œuvre des tâches.
- **Rapport final** répondant aux mêmes spécifications que celles définies pour le projet de rapport final et dans lequel seront intégrées toutes les observations transmises par les parties au sujet du projet de rapport. Le rapport final sera fourni au plus tard 07 jours après la réception des observations sur le projet de rapport final. Il doit contenir une description suffisamment détaillée des différentes options, de manière à faciliter la prise d'une décision en connaissance de cause. Les analyses détaillées sous-tendant les recommandations des experts seront présentées dans des annexes du rapport principal. Le rapport final doit être fourni en même temps que la facture correspondante.

7.2. Présentation et approbation des rapports

Les rapports susmentionnés seront présentés au gestionnaire du Projet indiqué dans le contrat. L'approbation de ces rapports lui incombe.

Dans le cadre de cette activité spécifique, puisqu'il est question d'élaborer des APS/APD, le programme et les modules de formation, former les artisans constructeurs et suivre la construction des baleinières pilotes, le nombre de documents, les périodes de livraisons, ainsi que le contenu de chaque livrable à produire par le Consultant sont indiqués dans le tableau ci-dessous.



Tableau : Synthèse des différents livrables : rapports, Directives de gestion des déchets, et Règlement commun de gestion des huiles usagées

N°	Livrables	Type	Format
1.	Rapport comportant les données et les informations collectées au cours des concertations nationales.	Rapports	Versions Papier (7 exemplaires : 1/ Etat)
2.	Dossier finalisé des APS/APD, des modalités de mise en œuvre et du programme de formation accompagnés des annexes.	Document à vocation officielle	Version papier (7 ex.) et électronique (Word et PDF)
3.	- Rapport des formations organisées au profit des Administrations en charge de la navigation et des artisans constructeurs des baleinières dans les deux pays concernés.	Document à vocation officielle	Version papier (7 exemplaires) et électronique (Word et PDF)
4.	- Rapports comportant les recommandations issues des ateliers nationaux ; - Rapport final de la prestation.	Rapports	Version Papier (7 exemplaires 1/ Etat)

8. SUIVI ET EVALUATION

8.1. Définition d'indicateurs

- nombre de Consultant (s) recruté (s) pour la conception et la construction des baleinières pilotes ;
- nombre de personnel administratif formé ;
- nombre d'artisans constructeurs formés ;
- nombre de baleinières construites selon les normes ;
- nombre de modules de formation élaborés ;
- nombre de documents d'APS élaborés ;
- nombre de documents d'APD élaborés ;
- nombre de documents d'APS validés ;
- nombre de documents d'APD validés ;
- nombre de participants aux ateliers nationaux d'amendements des APS ;
- nombre de participants aux ateliers nationaux de validation des APD.

8.2. Exigences particulières

Les soumissionnaires sont tenus d'adhérer à l'ensemble des dispositions de ces Termes de Référence.



9. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les dossiers des candidat(e)s intéressé(e)s par la présente offre devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- une demande ;
- un CV accompagné des pièces justificatives ;
- une lettre de motivation.

NB : Les dossiers incomplets seront déclarés inéligibles et ne seront donc pas traités. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **11 octobre 2021**.

Toutes les candidatures doivent inclure une adresse e-mail fonctionnelle et un numéro de téléphone mobile joignable.

10. LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les personnes désireuses de répondre à cet appel d'offre sont priées d'envoyer leur dossier de candidature physique sous pli fermé et adressés au :

Secrétaire Général de la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui- Sangha (CICOS)

24, Avenue Wagenia, Building Kilou, 3^{ème} étage,

Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo. B.P 12645

avec la mention « **recrutement d'un Consultant international chargé d'appuyer la construction des baleinière pilotes dans le cadre du PARFSED de la CICOS**»,

ou par voie électronique à l'adresse suivante :

E-mail : cicos_inst@yahoo.fr

Avec copie aux adresses suivantes : **dokuitcha@gmail.com** et **ahembina.gabin@yahoo.fr**



Page 15 sur 15